



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE MARBOIS

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le 25/3/2019

ID : 027-200056075-20190322-A0122019-A1



Arrêté municipal n° 012/2019 Portant nomination de régisseur titulaire à Madame Isabelle TURBLIN

Le Maire de la Commune de MARBOIS

VU l'arrêté n° 33/2018 Acte constitutif d'une régie de recettes,
VU l'avis émis par le Receveur Municipal en date du
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 janvier 2016, instituant une régie de recettes pour l'encaissement des locations des deux salles des fêtes,
VU la délibération du 25 septembre 1982 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes d'avance des collectivités locales et des établissements publics locaux

Arrête :

- Article 1 :** Madame Isabelle TURBLIN est nommée Régisseur titulaire à compter du 1^{er} Avril 2019, de la Régie de Recettes des salles communales, avec pour mission de recouvrer exclusivement les recettes énumérées dans l'arrêté créant la Régie.
- Article 2 :** En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif Madame Isabelle TURBLIN sera remplacée par Madame Nicole LEGUET ou Monsieur Frédéric TREHARD, mandataires suppléants.
- Article 3 :** Madame Isabelle TURBLIN percevra annuellement une indemnité de responsabilité de 110 €.
- Article 4 :** Madame Nicole LEGUET et Monsieur Frédéric TREHARD, mandataires suppléants, ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.
- Article 5 :** Madame Isabelle TURBLIN est dispensée de cautionnement.
- Article 6 :** Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçu, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

